



STRUCTURER LES
CONDITIONS
D'UN ÉQUILIBRE
URBAIN - RURAL

Appel A Projets

« Restauration des Patrimoines
sur le Pays Garrigues et Costières de Nîmes »

Thématique prioritaire : **Itinérance et découvertes**

Appel A Projets ouvert du 16 avril 2018 au 1^{er} octobre 2018

Financé par le FEADER au titre du Programme LEADER

GAL « De Garrigues en Costières » : Structurer les conditions d'un équilibre urbain-rural

Contact : leader.gcn@gmail.com – 04-66-02-54-12 – www.pays-garriguescostieres.org



INTRODUCTION

Pourquoi un Appel A Projets ?

Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes bénéficie de financements européens pour soutenir des **projets portés par des acteurs publics ou privés** et qui concourent aux objectifs d'une stratégie de développement identifiée : « Structurer les conditions de l'équilibre urbain-rural ».

Ainsi, le programme LEADER « De Garrigues en Costières » permet de mobiliser une enveloppe de 2,4 millions d'euros de FEADER sur 6 ans (jusqu'en 2021).

La stratégie se décline en 3 axes et de manière transversale vise à ce que les différents acteurs, la population et les visiteurs se rencontrent, connaissent et s'approprient au mieux leur territoire.

Parmi ces 3 axes, l'Axe 2 : « **S'approprier et transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire comme facteur de cohésion et d'attractivité** » fait l'objet d'une animation territoriale spécifique pour des **projets ayant trait à la connaissance et la transmission des richesses patrimoniales**. En effet, le GAL est sollicité par des communes et des associations pour des projets de restauration des patrimoines : projets nombreux et variés.

Dans un **souci de cohérence, d'équité et de transparence**, le GAL « De Garrigues en Costières » a décidé de mettre en place des **Appels A Projets pour les projets de restauration du patrimoine**.

Ainsi, en 2017, il a lancé un premier Appel A Projets dédié à la restauration des patrimoines sur le Pays Garrigues et Costières de Nîmes, sur une thématique prioritaire, celle des voies historiques de circulation.

Pour ce faire, le GAL s'est appuyé sur un Comité technique, réunissant les partenaires et personnes ressources sur les questions patrimoniales, qui a permis de définir l'objet et le contenu de l'AAP et surtout de conseiller et d'accompagner au mieux les porteurs de projets ayant déposé un dossier.

Fort de cette première expérience, le GAL « De Garrigues en Costières » a souhaité **lancer un nouvel AAP en 2018**.

Celui-ci vise à soutenir la **restauration des patrimoines situés à proximité des itinéraires de découverte du territoire. Cette restauration doit permettre une valorisation et une médiation portant sur l'élément restauré**.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

1. La candidature LEADER, élaboration d'un diagnostic partagé

Des richesses patrimoniales, environnementales et culturelles offrant un cadre de vie privilégié

> Des paysages ruraux emblématiques mais fragiles

Entre Cévennes et Méditerranée, depuis la plaine de la Gardonnenque, au nord, jusqu'aux portes de la Camargue, au sud, le territoire « De Garrigues en Costières » est une véritable mosaïque de paysages ruraux emblématiques :

- les garrigues : constituées principalement d'un massif calcaire de plaines couvert d'une garrigue rase et râpeuse (bien visible entre Nîmes et la Calmette, autour de Marguerittes, Poulx, Sernhac...)
- les costières : en contrebas de la garrigue nîmoise, la plaine de la Costière forme une sorte de marche rectangulaire qui s'allonge sur une trentaine de kilomètres.

A l'ouest, la plaine de la Vaunage et à l'est, le Rhône dessinent le paysage.

La qualité de ses paysages est attestée par la mise en place de trois chartes paysagères sur : les Costières, les Garrigues de Nîmes Métropole et la Vaunage.

Deux Grands Sites bordent le territoire :

- les Gorges du Gardon au nord sont également Réserve de Biosphère
- la Camargue Gardoise au sud.

Ces espaces sont un cadre naturel d'une grande valeur floristique et faunistique (7 ZNIEFF et 7 Zones Natura 2000), très prisés pour leur usage récréatif et résidentiel. Ainsi, un réseau de sentiers de randonnée d'environ 700 km, balisés et entretenus, offre à chaque commune des itinéraires praticables à pied, à cheval et à vélo.

Le territoire est également un terroir agricole de premier choix avec des productions diversifiées supports de dynamiques touristiques comme Vignobles & Découvertes autour des vins de l'AOP Costières de Nîmes, ou encore Site Remarquable du Goût autour des AOP Olive et Huile d'Olive de Nîmes.

Cependant, ces **espaces sont soumis à de nombreuses menaces**. Les zones naturelles et agricoles sont exposées à l'étalement urbain et à la pression foncière qui menace leur pérennité. De par la **fragilité et l'attractivité de ces espaces**, les usages entrent parfois en conflits avec les enjeux de préservation. Le développement d'infrastructures de loisirs s'en trouve souvent contraint.

Le climat méditerranéen induit quant à lui des risques supplémentaires (inondation et incendie) qui sont parfois mal connus des populations locales ou donnent une image négative aux visiteurs. Enfin, généralement mésestimés, **ces paysages souffrent d'une faible appropriation de la part des populations locales**.

> Un patrimoine bâti typique mais mal connu

Le territoire dispose également d'un **patrimoine rural témoin de son identité**. Il s'agit du patrimoine vernaculaire agricole qui façonne les paysages depuis des siècles.

Le patrimoine de pierre sèche typique des milieux de Garrigue qui évoque le travail des rachelans (ouvriers agricoles des Garrigues au XIXe siècle) ; les mazets, les murets, les caves coopératives qui racontent la viticulture ; les moulins à vent, à huile, les norias, et le patrimoine lié à la vie quotidienne : puits, fours, lavoirs, chapelles et presbytères...

Mais également un patrimoine religieux exceptionnel avec l'abbaye troglodytique de Saint Roman, l'abbatiale de Saint-Gilles classée patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO au titre du Bien en série sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle (GR 653), des chapelles romanes, des presbytères, des temples protestants, la voie Régordane (GR 700)...

Et les vestiges du patrimoine romain en lien avec l'antique *Nemausa* (tunnels de l'aqueduc à Sernhac, mas gallo-romain à Beaucaire, via Domitia...).

Sans oublier le patrimoine fluvial que constitue le canal du Rhône à Sète et les ports du territoire : Saint Gilles, Bellegarde, Beaucaire, Vallabrègues et Fourques.

La Base Mérimée fait état de 146 édifices ou objets classés ou inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques. Pourtant, la notoriété du patrimoine monumental romain de Nîmes semble occulter ce patrimoine qui reste mal connu. Si la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence dispose d'un inventaire complet et illustré de son patrimoine, la connaissance du patrimoine sur les villages de l'agglomération nîmoise est bien plus diffuse et non exhaustive. De fait, **ce petit patrimoine s'avère méconnu des populations locales et avec un solde migratoire en perpétuelle augmentation, l'enjeu de transmission en pâtit.**

Ainsi, même des édifices comme l'abbatiale de Saint Gilles, des éléments structurants comme les chemins historiques peinent à faire reconnaître leur caractère exceptionnel. Ils sont sous-valorisés et souffrent de méconnaissance voire de désintérêt.

Au lieu de participer à créer du lien et de permettre aux habitants de mieux appréhender le territoire et ses spécificités, ce patrimoine se dégrade voire disparaît du paysage et des mémoires.

Un tissu associatif important œuvre pour ces patrimoines culturels et naturels et de nombreux bénévoles concourent à leur préservation, mais on note un manque de reconnaissance et peu de moyens alloués à la restauration et à la valorisation.

> Une offre culturelle authentique mais peu diversifiée

Le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes est également une terre de culture, une culture qui rime avec traditions et savoir-faire.

> Une forte attractivité mais insuffisamment partagée

Son environnement naturel de qualité, son patrimoine culturel dense, son histoire, confèrent au territoire une attractivité importante confortée par l'effet de l'héliotropisme et la diversité des voies de communication qui y convergent (train, autoroute, aéroport,...).

Les paysages et les patrimoines qui s'y côtoient sont des éléments majeurs de l'identité d'un territoire. Sur le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ils sont caractérisés par leur multiplicité, leur typicité mais également par leur fragilité et le manque de connaissances à propos de leurs spécificités. Ils composent un cadre de vie où les populations s'accroissent et peuvent être de réels facteurs de lien. Ces richesses sont également le socle d'une culture empreinte de traditions à croiser avec les aspirations des habitants et les visiteurs. La proximité de grands pôles touristiques confère à ce territoire une certaine attractivité dont le développement doit être diffusé sur l'ensemble du territoire.

2. La stratégie de développement local LEADER

« S'approprier et transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire comme facteur de cohésion et d'attractivité »

Le territoire « De Garrigues en Costières » dispose de nombreuses richesses : patrimoine vernaculaire, patrimoine monumental, patrimoine religieux, également des paysages emblématiques dont l'importance floristique et faunistique est avérée et une offre culturelle orientée sur des notions de convivialité. Ces richesses composent un cadre de vie d'une grande qualité, qui, dans un contexte de pression foncière et de forte croissance démographique, sont des éléments à préserver et à partager.

Au regard de cet enjeu, les acteurs du Pays Garrigues et Costières de Nîmes envisagent, à travers le Programme LEADER, la valorisation et la transmission de ces richesses comme source d'affirmation d'une identité rurale, comme support du développement d'un tourisme de proximité basé sur la découverte et le partage et comme condition du maintien d'un cadre de vie de qualité et d'une meilleure répartition des richesses.

Deux objectifs stratégiques ont été inscrits dans la stratégie LEADER pour y répondre :

Transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles

Afin que les richesses deviennent vecteur de lien social, il est nécessaire que le territoire développe sa connaissance des richesses locales, pérennise leur existence et fasse émerger de nouveaux usages.

- Développer les connaissances et diffuser les savoir

Le développement de la connaissance du patrimoine bâti et naturel est un préalable indispensable à la préservation, à la valorisation ainsi qu'à l'appropriation par la population. L'attractivité du territoire en est de ce fait accrue. Le projet LEADER doit permettre de lancer des actions d'inventaire et de recherche en lien avec le réseau associatif et selon des méthodes participatives pour transmettre la mémoire locale.

- S'approprier et transmettre les richesses

Le territoire est soucieux de voir son patrimoine participer à la vie locale. Ainsi, loin de le mettre sous cloche, l'objectif est de créer du lien entre les richesses et les hommes par des actions et des outils de médiation permettant une découverte active et qui offre de nouvelles expériences culturelles à vivre.

- Restaurer les patrimoines

Les menaces qui pèsent sur les patrimoines culturels et naturels du territoire (étalement urbain, travaux d'équipement, risques naturels,...) mettent à mal leur survie et leur transmission. Leur réhabilitation est souhaitée par les élus et les acteurs locaux pour garantir la préservation de la qualité du cadre de vie mais aussi l'attractivité du territoire.

Accompagner la structuration d'un écotourisme de proximité

Situé entre les deux pôles touristiques majeurs que sont Nîmes et la Méditerranée, l'enjeu du développement touristique sur le territoire doit se démarquer et afficher ses spécificités. Caractérisé par des espaces paysagers emblématiques et un patrimoine témoin de son histoire agricole, le **tourisme de proximité** semble particulièrement adapté aux problématiques du territoire. En effet, il **permet de mettre en relation les espaces urbains et ruraux dans une dynamique d'échange, facteur de cohésion**. Structurer cette offre permettra de développer la fréquentation selon une offre innovante et alternative. Les acteurs « De Garrigues en Costières » souhaitent également s'engager dans le développement de l'écotourisme à travers l'ensemble des projets qu'ils soutiendront.

- Soutenir la diversification de l'offre touristique rurale

Il s'agit de **permettre l'émergence de projets qui offrent de nouveaux modes de découverte des richesses du territoire** en lien avec les attentes des populations locales et des visiteurs en termes de loisirs. Ceci permettant également le développement ou la pérennisation en zone rurale d'activités économiques durables car générées principalement par les habitants et peu soumises à la saisonnalité.

- Accompagner la mise en réseau et la formation des acteurs

La stratégie locale de développement du territoire en matière de tourisme prévoit de placer l'humain au centre de ses préoccupations : **habitants en demande de découverte, visiteurs à la recherche d'activités et de rencontre, et professionnels, véritables ambassadeurs du territoire**. Ainsi les acteurs du territoire souhaitent soutenir des actions multisectorielles qui offrent la possibilité aux professionnels de se rencontrer et de mieux connaître leur territoire pour encore mieux le faire partager.

Contribution à l'équilibre urbain/rural

- Protection et valorisation de l'environnement direct de la zone urbaine dans une logique de partage et de découverte.
- Développement de l'interconnaissance et d'interconnexions entre les différents espaces selon différents usages et pratiques.
- Développement et pérennisation de l'activité économique en zone rurale.
- Mise en place d'une nouvelle logique de développement touristique complémentaire entre les espaces urbains et ruraux favorisant les échanges et la circulation des flux.

Projection des attendus et résultats

- Appropriation du territoire par les habitants
- Renforcement de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire
- Harmonisation et mise en réseau des initiatives
- Renforcement de la complémentarité entre l'activité touristique rurale et urbaine
- Réappropriation par tous des patrimoines et des paysages
- Amélioration de la connaissance, de la protection et de la valorisation des sites
- Positionnement, image du territoire plus claire
- Prise en compte des problématiques environnementales et sociales
- Renforcement de la mise en réseau des acteurs touristiques avec des acteurs issus de différents secteurs d'activités
- Adaptation de l'offre aux besoins des populations locales et des visiteurs en qualité et en diversité

La thématique prioritaire de l'Appel A Projets : Itinérance et découvertes

Devant répondre à des enjeux de lisibilité, de reconnaissance de la valeur patrimoniale des multiples richesses du territoire, le présent Appel A Projets s'appuie sur une thématique prioritaire : itinérance et découvertes.

Le territoire du GAL « De Garrigues en Costières » est parcouru par de nombreuses voies de découverte. D'est en ouest : les GR 6, GR 63, GR 653, la Via Domitia, le tracé de l'Aqueduc, le canal du Rhône à Sète ; et du nord au sud : les GR 42, GR 700, le chemin du sel, la Via Rhôna. Mais pour certaines de ces voies, il s'agit également de voies historiques qui racontent l'histoire de ce territoire, territoire stratégique de passage, de circulation, de transport. Le chemin de Régordane, le chemin de saint Jacques de Compostelle, le chemin du sel, la Via Domitia, le canal du Rhône à Sète, le Gardon, le Rhône sont la matérialisation d'une histoire commerciale, spirituelle, technologique, agricole... *Pour information, le réseau de ces grands itinéraires historiques vous est présenté en fin de document.*

Le maillage de ces grandes voies est complété par un réseau d'itinéraires pédestres, équestres et cyclo touristiques développés par le Département du Gard et les collectivités locales. Enfin, diverses initiatives communales ou associatives proposent des sentiers, des circuits de découverte qui offrent aux habitants et visiteurs l'accès aux richesses patrimoniales locales.

La notion de découverte et les actions de médiation qui découleront des projets de restauration doivent se faire en cohérence avec les autres patrimoines environnants (qu'ils soient restaurés ou non). Le projet de restauration ne doit pas être isolé et doit donc s'inscrire dans une démarche globale de création d'une offre de découverte du patrimoine local.

Les projets éligibles à l'AAP « Restauration des patrimoines sur le Pays Garrigues et Costières de Nîmes ».

1. Bénéficiaires ciblés et territoire concerné

Bénéficiaires :

Les financements FEADER accompagnant l'Appel A Projets s'adressent aux demandeurs suivants :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Établissements publics
- Syndicats mixtes
- Associations
- Micro et Petites Entreprises au sens de la recommandation 2003/361 (CE) de la Commission
- Auto-entrepreneurs
- Sociétés coopératives

Territoire :

Les projets doivent être exécutés sur le territoire du GAL « De Garrigues en Costières ». Les éléments restaurés doivent se situer à proximité d'un itinéraire entretenu et donc être accessibles au public.

2. Conditions d'admissibilité du projet

- Les porteurs de projets doivent garantir **l'ouverture au public** du site : a minima **30 jours par an** dont **3 journées d'animation et/ou médiation** sur le site. L'une de ces journées doit s'inscrire dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.
- L'élément restauré doit être **accessible depuis une voie ouverte au public** (départementale, chemin de randonnée, voie fluviale, voie ferrée, ...)
- Le projet de restauration doit être associé à une action de **mise en valeur, transmission, médiation** impliquant ou non un budget supplémentaire éligible dans le présent Appel A Projets.
- Le projet doit être **accessible à différents publics** et proposer des outils adaptés.
- Dans le cas du patrimoine classé ou inscrit aux monuments historiques, validation préalable des travaux par les services compétents.

3. Type d'opérations et dépenses éligibles à l'Appel A Projets

Opérations éligibles :

- Les opérations de restauration des patrimoines bâtis et naturels
- Les opérations de valorisation et de médiation portant sur l'élément restauré

Dépenses immatérielles :

- Prestations artistiques professionnelles
- Prestations externes pour la réalisation d'études et de diagnostic
- Prestations de conseils, d'assistance technique, d'audit et d'expertise
- Prestations de services externes
- Moyens humains de médiation spécifiquement dédiés
- Frais de réception

- Prestation de développement informatique
- Frais de conception et d'impression de supports de communication
- Frais de diffusion

Dépenses matérielles :

- Construction, rénovation et aménagement de biens immeubles
- Aménagement paysager : clôture, haies, terrassement.
- Matériel et équipement
- Signalétiques

4. Cadrages financiers

L'Appel A Projets est doté d'une **enveloppe fermée de 300 000 € de FEADER-LEADER** dans le cadre du GAL « De Garrigues en Costières ». Le type de soutien prend la forme d'une subvention.

Montants et taux d'aides applicables :

- Un **co-financement public est indispensable** pour pouvoir prétendre au financement FEADER-LEADER (Etat, Région, Département, Intercommunalité, Commune, Etablissements publics...)
- **L'autofinancement est de 20% minimum.**
- L'aide publique ne peut dépasser 80%.
- Le financement FEADER-LEADER peut intervenir jusqu'à 80% de l'aide publique.
- **Le plafond de subvention FEADER est fixé à 30 000 € par dossier.**

ATTENTION

Ne pas avoir commencé le projet avant d'avoir reçu un accusé de réception du dépôt de demande de subvention, sinon le projet est inéligible.

5. Procédure de l'Appel A Projets et instruction des dossiers

5.1. Organisation de la sélection et calendrier

Etapes de l'Appel A Projets	Calendrier prévisionnel	Le porteur de projet	Le GAL
1. Lancement Appel A Projets	16 avril 2018	Le porteur de projet prend contact avec l'équipe du GAL le plus tôt possible	L'équipe du GAL conseille et accompagne chaque porteur de projet
2. Dépôt des pré-dossiers	Jusqu'au 25 juin 2018	Le porteur de projet dépose auprès de l'équipe du GAL un pré-dossier (annexe) de présentation	L'équipe du GAL et le comité technique établissent un avis sur l'intérêt de l'élément patrimonial et le projet global. L'équipe du GAL fournit un récépissé de dépôt avec autorisation d'engagement des dépenses, mais sans promesse d'attribution de subvention.
3. Clôture	1 ^{er} octobre 2018	Le porteur de projet dépose le dossier complet (annexe)	Nota : le porteur de projet peut déposer un dossier non complet en déclarant et justifiant les pièces manquantes (ex. : autorisation d'urbanisme, attestation de cofinancement). Selon l'appréciation du comité de sélection, le GAL autorisera le dépôt des pièces manquantes via un accusé de réception non complet.
Etapes du dossier de candidature	Calendrier prévisionnel	Le GAL	Le porteur de projet
1. Recevabilité et instruction	Octobre 2018	L'équipe du GAL et le comité technique attribuent la note à chaque dossier à l'aide de la grille de sélection (annexe) .	Les dossiers ayant obtenu un score supérieur ou égal à la note minimum de 14/20 reçoivent un avis favorable.
2. Validation opportunité et/ou programmation	Novembre 2018	Le comité de programmation du GAL étudie et valide les dossiers. Il attribue les subventions aux dossiers complets.	Pour l'attribution de subvention les dossiers doivent comporter les notifications d'attribution de subvention des autres cofinanceurs ainsi que les pièces administratives exigées dans le formulaire LEADER (cf Annexe)
3. Programmation	Jusqu'à fin 2019	Le comité de programmation du GAL attribue les subventions aux dossiers complets	Les opérations doivent obligatoirement commencer dans les 6 mois après la date de programmation.

Le commencement des travaux doit intervenir au plus tard au cours du premier semestre 2020.

5.2. Notation et grille de sélection

La notation des dossiers sera réalisée à l'aide d'une grille de sélection qui se décline en 3 parties d'analyse :

- Les critères généraux au regard des fondamentaux LEADER
- Les critères spécifiques à la stratégie locale de développement du GAL « De Garrigues en Costières »
- Les critères de sélection complémentaires au regard de l'Appel A Projets.

Cette analyse permettra de donner une note sur 20 points et de classer les dossiers déposés.

Les dossiers ayant obtenu un score supérieur ou égal à la note minimum de 14/20 reçoivent un avis favorable.

En fonction de la note obtenue, un classement des dossiers est établi permettant de prioriser les aides jusqu'à épuisement de l'enveloppe FEADER affectée à l'Appel A Projets.

Les dossiers non financés faute d'enveloppe seront rejetés.

Les dossiers qui obtiendraient une note identique seront départagés en fonction de la note obtenue sur la priorisation des critères de sélection complémentaires au regard de l'Appel A Projets.

Les dossiers ayant obtenu un score inférieur à la note minimum reçoivent un avis défavorable et sont rejetés.

5.3. Présentation des candidatures et mode de dépôt

Les candidatures devront être présentées en utilisant :

- le **pré-dossier** approprié accompagné des pièces listées **avant le 25 juin 2018**
- le **formulaire complet approprié, accompagné des pièces listées avant le 1^{er} octobre 2018 à 17h.**

L'ensemble des pièces relatives à cet AAP sont disponibles sur le site internet du Pays-Garrigues et Costières de Nîmes ou par mail : leader.gcn@gmail.com

Les dossiers devront être déposés sous format papier au siège du GAL « De Garrigues en Costières » à l'adresse suivante :

GAL « De Garrigues en Costières »
Pays Garrigues et Costières de Nîmes
Appel A Projets Patrimoines
1, rue du Colisée
2ème étage
30 900 NIMES

Contact téléphonique 04 66 02 54 12

Contact mail : leader.gcn@gmail.com

Annexes :

- Pré-dossier et pièces administratives exigées
- Formulaire de demande de financement LEADER en vue d'un dossier complet et pièces administratives exigées
- Grille de sélection

Réseau des itinéraires historiques sur le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes



Légende

- Saint-Jacques de Compostelle (GR653)
- Variante du chemin de Saint-Jacques de Compostelle
- Régordane - (GR700)
- Chemin Urbain V
- - - Via Domitia
- - - Chemin du sel
- Canal du Rhône à Sète